



**SYMTOMA**  
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

**RAPPORT ANNUEL**  
**SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE**  
**GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**  
Exercice 2015

Juin 2016

...en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015

## **A - INDICATEURS TECHNIQUES :**

### **I. Territoire desservi**

Le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées « Aigoual-Cévennes-Vidourle », ci-après dénommé SYMTOMA Aigoual-Cévennes-Vidourle a été créé le 28 janvier 1999.

En 2015, sa population était de 46 199 habitants (population totale INSEE 2012 en vigueur au 01/01/2015) répartis dans 77 communes.

Au 31 décembre 2015, il regroupait les EPCI suivants :

- Communauté de communes Causses-Aigoual-Cévennes (16 communes – 5 765 habitants) ;
- Communauté de communes du Pays Viganais (22 communes – 10 521 habitants) ;
- Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (13 communes – 13 235 habitants) ;
- Communauté de communes du Piémont Cévenol (*Partie SYMTOMA* : 26 communes – 16 678 habitants) ;

## **II. Compétences exercées**

En 2015, le SYMTOMA a assuré à partir des déchèteries et stations de transit présentes sur sa zone, le transport et le traitement :

- des ordures ménagères résiduelles (non recyclées) ;
- des produits ménagers recyclables (verre, papiers, emballages, matières organiques, textiles, etc.) ;
- des déchets encombrants résiduels (non recyclés) ;
- des cartons, des ferrailles et du polystyrène expansé ;
- des déchets végétaux et du bois (mobilier, palettes, cagettes,...);
- des déchets inertes (gravats), des déchets de plâtre et d'amiante lié;
- des déchets dangereux des ménages (toxiques) ou Déchets Diffus Spécifiques - DDS;
- des huiles minérales et végétales, y compris les bidons vides associés ;
- des piles, des accumulateurs portatifs et des batteries ;
- des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), y compris les ampoules et tubes d'éclairage ;

**III. Données quantitatives** (tous les ratios sont calculés sur la base de la population INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée – soit: 46 199 en 2015, et 44 462 en 2010) :

	Quantités traitées	Ratio 2015	Prestataires de traitement	Référence 2010		Ratio 2014
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	12 171,78 t	<b>263,46 kg/hab</b>	Groupement CCA/SITA Sud (TMB sur Salindres, Incinération sur Vedène, Enfouissement sur Bellegarde)	279,28 kg/hab	Baisse de 6,00 %	<b>269,22 kg/hab</b>
<b>Déchets encombrants résiduels</b>	2 930,48 t	<b>63,43 kg/hab</b>	PAPREC Cévennes-Vidourle (Enfouissement sur Orange)	77,22 kg/hab	Baisse de 21,74 %	<b>68,36 kg/hab</b>
<b>Verre, papiers, emballages recyclables</b>	2 060,72 t (p/emb) 1 691,54 t (verre)	<b>81,22 kg/hab</b>	- PAPREC Cévennes Vidourle (sacs jaunes → Liouc) - société VDL (verre → Vergèze)	83,26 kg/hab	Baisse de 2,51 %	<b>82,31 kg/hab</b>
<b>Cartons</b>	634,08 t	<b>13,72 kg/hab</b>	régie SYMTOMA (conditionnement)	14,22 kg/hab	Baisse de 3,64 %	<b>14,28 kg/hab</b>
<b>Ferrailles</b>	973,24 t	<b>21,07 kg/hab</b>	AUBORD Recyclage (Aubord)	22,43 kg/hab	Baisse de 6,45 %	<b>21,29 kg/hab</b>
<b>Gravats</b>	11 888,79 t	<b>257,34 kg/hab</b>	- régie SYMTOMA (Lanuéjols, St Laurent-Le-Minier) - Cévennes Déchets (Alès), Metge (Sauve)	273,78 kg/hab	Baisse de 6,39 %	<b>288,09 kg/hab</b>
<b>Végétaux</b>	6 301,04 t	<b>136,39 kg/hab</b>	- société Solbocol (Moulès-et-B.) - société Alliance Environnement (Gailhan) - SYMTOMA (St Sauveur-C, dépôts communaux)	100,27 kg/hab	Hausse de 36,02 %	<b>109,45 kg/hab</b>
<b>Bois</b>	1 709,39 t	<b>37,00 kg/hab</b>	PAPREC Cévennes Vidourle (Liouc)	42,84 kg/hab	Baisse de 15,78 %	<b>45,07 kg/hab</b>
<b>Plâtre</b>	105,96 t	<b>2,29 kg/hab</b>	LAFARGE (Carpentras)	Sans objet		<b>1,87 kg/hab</b>
<b>Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)</b>	1 147,66 t	<b>24,84 kg/hab</b>	Eco-organisme Eco-Mobilier (Paris)	Sans objet		<b>8,54 kg/hab</b>

<b>Déchets Dangereux des Ménages</b>	34,43 t	<b>0,75 kg/hab</b>	Eco-organisme Eco-DDS (Paris)			<b>1,19 kg/hab</b>
<b>Déchets Dangereux des Professionnels (y compris les bidons souillés par les huiles de vidange)</b>	35,57 t	<b>0,77 kg/hab</b>	Société Spur-Environnement (Rognac)/ATO (Sommières)	2,07 kg/hab		<b>0,59 kg/hab</b>
<b>Huiles de vidange</b>	33,12 t	<b>0,72 kg/hab</b>	SEVIA/ATO (Sommières)			<b>0,86 kg/hab</b>
<b>Polystyrène Expandé</b>	15,78 t	<b>0,34 kg/hab</b>	régie SYMTOMA (conditionnement)	0,16 kg/hab	Hausse de 112,50 %	<b>0,50 kg/hab</b>
<b>Batteries</b>	4,03 t	<b>0,09 kg/hab</b>	AUBORD Recyclage (Aubord)	0,00 kg/hab	Hausse de 9 %	<b>0,09 kg/hab</b>
<b>Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)</b>	525,27 t	<b>11,37 kg/hab</b>	Eco-organisme Eco-Systèmes (Paris)	9,48 kg/hab	Hausse de 19,94 %	<b>11,52 kg/hab</b>
<b>Amiante lié</b>	7,16 t	<b>0,15 kg/hab</b>	SEVIA/ATO (Sommières)	0,46 kg/hab	Baisse de 67,39 %	<b>0,15 kg/hab</b>
<b>Ampoules et tubes d'éclairage</b>	1,16 t	<b>0,03 kg/hab</b>	Eco-organisme Recylum (Paris)	0,01 kg/hab	Hausse de 200 %	<b>0,02 kg/hab</b>
<b>Textiles</b>	164,79 t	<b>3,57 kg/hab</b>	Entreprise d'insertion Le Relais (Avignon)	1,55 kg/hab	Hausse de 130,32 %	<b>3,24 kg/hab</b>
<b>Piles et accumulateurs électriques</b>	3,32 t	<b>0,07 kg/hab</b>	Eco-organisme Corepile (Paris)	0,11 kg/hab	Baisse de 36,36 %	<b>0,14 kg/hab</b>
<b>Pneus (VL et motos uniquement)</b>	59,21 t	<b>1,28 kg/hab</b>	Eco-organisme Aliapur (Paris)	Sans objet		<b>1,04 kg/hab</b>
<b>Cartouches d'encre</b>	0,83 t	<b>0,02 kg/hab</b>	Collectors (Mornant)	Sans objet		<b>0,01 kg/hab</b>
<b>Capsules/recharges de cafés</b>	2,13 t	<b>0,05 kg/hab</b>	Collectors (Mornant)	Sans objet		<b>0,05 kg/hab</b>
<b>TOTAL</b>	<b>42 501,48 t</b>	<b>919,97 kg/hab</b>		907,14 kg/hab	Hausse de 1,41 %	<b>927,90 kg/hab</b>

#### **IV. Autres compétences exercées**

**Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) :** le SYMTOMA assure en régie l'exploitation des sites de Lanuéjols et St Laurent-Le-Minier/Montdardier.

#### **Interventions/Animations tous publics, en milieu scolaire ou assimilées :**

*Accompagnement des professionnels et des collectivités pour optimiser la gestion de leurs déchets : valorisation et réduction :*

- Collège du Coutach (Quissac) : amélioration du compostage des déchets organiques issus de la restauration scolaire, du tri des produits recyclables, et projet de mise en place d'une colonne pour optimiser la valorisation des papiers ;
- Elus du SYMTOMA : visite du centre de tri de Liouc en janvier 2015 ;
- Candidats aux élections départementales : visite du centre de tri en mars 2015 ;
- CAT des Magnans (Molières-Cavaillac) : projet d'amélioration du tri des produits recyclables, de compostage sur site, et de mise en place d'une colonne pour optimiser la valorisation des papiers ;
- Station Cévennes (St Bauzille de Putois) : mise en place du compostage, communication sur le tri ;
- Commune de Gornières : accompagnement pour la mise en place d'une aire de valorisation des végétaux des habitants, et pour la mise en place d'un compostage de quartier « témoin » (fourniture du composteur par le SYMTOMA) ;
- Professionnels de santé (CdC du Pays Viganais) : organisation d'une visite du centre de tri de Liouc pour sensibiliser les professionnels et leurs patients aux risques des DASRI dans les poubelles jaunes ;
- Centre Louis DEFOND (Bréau et Salagosse) : mise en place du tri des déchets et du compostage sur site (prévu pour janvier 2016) ;
- Hôpital du Vigan : optimisation du tri des déchets, projet de mise en place d'une colonne pour papiers ;
- Domaine d'Anglas (Brissac) : mise en place du compostage, communication sur le tri des déchets ;
- VVF du Vigan : projet d'amélioration du tri des déchets ;
- Domaine de Pradines (Lanuégols) : mise en place du compostage et communication sur le tri des déchets ;
- Commune de Laroque : mise en place du compostage au cimetière ;
- Cinéma (Ganges) : optimisation du tri des déchets dans le cadre du partenariat avec l'association Sésame pour la récupération des produits en métal et des bouteilles en plastique ;
- Projet de récupération des papiers des professionnels par des associations locales ;
- Cité scolaire André CHAMSON (Le Vigan) : suivi du compostage des végétaux ; projet de sensibilisation sur la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques (prévu pour février 2016).

### Sensibilisation et actions avec les administrés :

- Compostage individuel : poursuite de la distribution de composteurs individuels → 19,59 % de la population équipée (3 620 foyers) ;
- Relais Emploi (St Hippolyte du Fort), Maison Familiale et Rurale (St Hippolyte du Fort), IFAD (Ganges) : visite du centre de tri de Liouc en juin 2015 ;
- Quartier des Arennes (Le Vigan) : projet de compostage de quartier, en partenariat avec les associations Arennes 2000, Le Passage, la commune du Vigan et la Communauté de Communes du Pays Viganais ;
- Soudorgues : projet de compostage de quartier ;
- Intervention en direct sur la radio France Bleue Gard-Lozère : en octobre 2015, concernant les performances de collecte des textiles du mois de septembre 2015 ;
- Refonte du site internet du SYMTOMA.

### Sensibilisation du jeune public :

- École élémentaire publique de Cazilhac : intervention sur le tri et la réduction des déchets en février 2015 ;
- 6<sup>e</sup> du collège du Coutach (Quissac) : en mars 2015, sensibilisation par Benoit VERICEL (partenaire du SYMTOMA dans le cadre de l'opération de compostage).

### Manifestations locales / associations :

- Main Verte (Le Vigan) : en mai 2015, en partenariat avec Alain PRADEL (paysagiste), pour sensibiliser sur le compostage et la valorisation des végétaux, et l'utilisation de « déchets » comme ressources pour le jardin (gouttières, boîtes en polystyrène, ...) ;
- associations et comités des fêtes de la Communauté de Communes Cévennes Gangeoises et Sumènoise : en juin 2015, réunion pour la mise en place du partenariat autour de la valorisation du métal et des bouteilles en plastique produits lors des manifestations locales.

**Compostage individuel** : lancée en 2004 et renouvelée chaque année, l'installation de composteurs individuels dans les foyers volontaires s'est poursuivie en 2015 avec 122 foyers supplémentaires équipés. Cela porte à 3 622 foyers couverts depuis 2004 par les composteurs du SYMTOMA, soit 19,6 % des foyers du syndicat mixte (base de calcul : 1 foyer = 2,5 habitants). Pour mémoire, 16,7 % des foyers étaient équipés en 2010 soit 2 965 foyers couverts.

**Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)** : depuis le 17 septembre 2013, le nouvel éco-organisme DASTRI a pris le relais de l'initiative du SYMTOMA et collecte désormais directement les cartons de boîtes à aiguilles auprès des

pharmacies du secteur sans aucune contrepartie financière demandée au syndicat mixte. Conséquences techniques : le SYMTOMA ne dispose plus de données quantitatives sur ce type de déchets.

## V. Quelques précisions

**Les gravats:** le poids annoncé est une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement (gravats : 0,83 t/m<sup>3</sup>).

**La ressource verte (les végétaux apportés en déchèteries) :** là aussi, le poids annoncé est en grande partie issu d'une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement (0,19 t/m<sup>3</sup>). Tous les végétaux ont subi un broyage avant d'être compostés. Trois sites de compostage ont été sollicités :

- la plate-forme « publique » de St Sauveur-Camprieu où est intervenue la société CCA pour le broyage et le criblage des végétaux de la déchèterie voisine, à la demande du SYMTOMA,
- les sites « privés » de compostage des sociétés Alliance Environnement (à Gailhan) et Solbocol (à Moulès-et-Baucels) pour les végétaux récupérés sur les déchèteries de St Hippolyte (Alliance), Sauve (Alliance), Liouc (Alliance), Molières-Cavaillac (Solbocol) et Ganges (Solbocol).

Les services techniques du SYMTOMA ont utilisé également leur propre broyeur sur la déchèterie de Lasalle pour y traiter localement les végétaux déposés. Le broyat a été laissé à la disposition de la population locale et en particulier à un agriculteur riverain de la déchèterie.

**Le bois de déchèteries :** le traitement a été assuré par la société PAPREC Cévennes-Vidourle dans le cadre de la DSP en cours. Compte tenu des différentes variétés de bois récupérés en mélange (nobles, résineux, peints, bruts, vernis, traités,...), le principal débouché de ce produit est la fabrication de plaquettes (panneaux d'agglomérés essentiellement).

**Le plâtre :** l'expérience de tri des déchets de plâtre (ou contenant en majorité du plâtre) lancée en 2011 sur les déchèteries de St André de Valborgne et de Liouc s'est poursuivie en 2015 toujours en partenariat avec la société LAFARGE à Carpentras pour le débouché, en attendant l'essor d'une filière régionale plus structurée sur laquelle travaille l'Ademe Languedoc-Roussillon. Pour l'heure, l'équipe technique a continué d'utiliser une machine de séparation du PSE lié aux plaques de plâtre isolantes.



## VI. Inventaire du matériel de tri et de collectes sélectives

Au 31 décembre 2013, le SYMTOMA disposait de :

- 178 **colonnes à « verre »** de marque Villiger, de **4 m<sup>3</sup>** (54 sur le Pays vignais, 52 sur Piémont Cévenol, 32 sur Causses-Aigoual-Cévennes, 40 sur les Cévennes Gangeoises et Suménoises)
- 123 **colonnes à « verre »** de marque Villiger, de **5 m<sup>3</sup>** (25 sur le Pays vignais, 37 sur Piémont Cévenol, 33 sur Causses-Aigoual-Cévennes, 28 sur les Cévennes Gangeoises et Suménoises)
- 7 **colonnes à « verre »** de marque Villiger, de **2,5 m<sup>3</sup>** (1 sur le Pays vignais, 6 sur Piémont Cévenol)
- 46 **colonnes à « papiers »** de marque Villiger, de **4 m<sup>3</sup>** (en stock et en déchèteries pour les papiers de bureaux)
- 84 **colonnes à « verre » toutes marques** (34 sur le Pays vignais, 33 sur Piémont Cévenol, 9 sur Causses-Aigoual-Cévennes, 8 sur les Cévennes Gangeoises et Suménoises)
- 59 **points de Proximité**, composés d'un abri métallique et de 3 cuves en plastique de **660 litres** chacune pour recevoir le verre et les emballages/papiers (33 sur l'Aigoual, 26 sur Piémont Cévenol)
- 1 097 **bacs de collecte sélective** en plastique de **660 litres** (357 sur le Pays vignais, 369 sur Piémont Cévenol, 232 sur Causses-Aigoual-Cévennes, 139 sur les Cévennes Gangeoises et Suménoises)
- 35 **bacs de collecte sélective** en plastique de **240 litres** sur le Pays vignais

*(Colonnes à « verre », points de proximité et bacs de collecte sélective sont mis à disposition auprès des communautés de communes adhérentes, sous convention individuelle)*

- 9 **armoires** pour les **déchets dangereux des ménages**, placées dans les déchèteries
- 21 **bennes (9 m<sup>3</sup>)** pour la récupération en apport volontaire des cartons (12 unités), du polystyrène (6 unités) et des gros bidons en plastique (3 unités) et 1 **bennette** en aluminium pour des transports divers
- 6 **caissons fermés pour compaction de 30 m<sup>3</sup>**, 10 **bennes ouvertes de 35 m<sup>3</sup>**, 34 **bennes ouvertes de 30 m<sup>3</sup>** et 15 **bennes de 12 m<sup>3</sup>** pour le transport de déchets divers depuis les quais de transit ou les déchèteries
- 3 **conteneurs de type « maritime »** pour le stockage en déchèteries des DEEE (sur Molières-Cavaillac, Ganges, Liouc)
- 1 **presse à balles** pour le carton et 1 **presse à polystyrène expansé**
- 1 **groupe de lavage autonome** et 1 **broyeur à végétaux autonome** (Caravaggi BIO230)
- 2 **véhicules petits porteurs** pour le déplacement des bennes (Iveco et Mercedes < 3,5 t de ptac)
- 2 **véhicules légers utilitaires** (Ford « Transit » et Peugeot Partner) et 2 **véhicules légers** en *Location Longue Durée* (Peugeot « 308 » et « Partner »)

## B - INDICATEURS FINANCIERS (COUTS EXTERNES) :

(Tous les ratios sont calculés sur la base de la population totale INSEE au 1er janvier de l'année considérée soit 46 199 hab en 2015)

[\*Bilan négatif (-) = dépenses pour le SYMTOMA / \*Bilan positif (+) = recettes pour le SYMTOMA]

### I. les déchets résiduels

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2014	Rappel bilan* 2014
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	12 171,78 t	187 201 €	1 344 155 €	0 €	- 33,15 €/hab.	- 125,81 €/tonne	- 33,89 €/hab.	- 125,88 €/tonne
<b>Déchets encombrants résiduels</b>	2 930,48 t	63 460 €	301 916 €	0 €	- 7,91 €/hab.	- 124,68 €/tonne	- 9,15 €/hab.	- 133,79 €/tonne
<b>TOTAL</b>	<b>15 102,26 t</b>	<b>250 661 €</b>	<b>1 646 071 €</b>	<b>0 €</b>	<b>- 41,06 €/hab.</b>	<b>- 125,59 €/tonne</b>	<b>- 43,03 €/hab.</b>	<b>- 127,48 €/tonne</b>

### II. les verres, papiers, emballages recyclables

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2014	Rappel bilan* 2014
<b>Verre / papiers / emballages</b>	<b>3 752,26 t</b>	<b>92 660 €</b>	<b>472 440 €</b>	<b>665 621 €</b>	<b>+ 2,18 €/hab.</b>	<b>+ 26,79 €/tonne</b>	<b>+ 5,07 €/hab.</b>	<b>+ 61,55 €/tonne</b>

### III. les autres types de déchets

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2014	Rappel bilan* 2014
<b>Cartons</b>	634,08 t	32 824 €	0 €	68 533 €	+ 0,77 €/hab.	+ 56,32 €/tonne	+ 0,66 €/hab.	+ 46,04 €/tonne
<b>Ferraille</b>	973,24 t	53 755 €	0 €	82 357 €	+ 0,62 €/hab.	+ 29,39 €/tonne	+ 0,46 €/hab.	+ 21,47 €/tonne
<b>Gravats</b>	11 888,79 t	145 203 €	18 377 €	0 €	- 3,54 €/hab.	- 13,76 €/tonne	- 3,84 €/hab.	- 12,89 €/tonne
<b>Végétaux</b>	6 301,04 t	75 481 €	106 005 €	0 €	- 3,93 €/hab.	- 28,80 €/tonne	- 3,53 €/hab.	- 32,28 €/tonne
<b>Bois</b>	1 709,39 t	48 271 €	47 467 €	0 €	- 2,07 €/hab.	- 56,01 €/tonne	- 2,56 €/hab.	- 56,90 €/tonne
<b>Plâtre</b>	105,96 t	4 314 €	0 €	0 €	- 0,09 €/hab.	- 40,71 €/tonne	- 0,04 €/hab.	- 21,11 €/tonne
<b>Déchets d'Éléments d'Ameubl. (DEA)</b>	1 147,66 t	0 €	0 €	61 513 €	+ 1,33 €/hab.	+ 53,60 €/tonne	+ 0,27 €/hab.	+ 32,13 €/tonne
<b>Déchets Dangereux des Ménages</b>	34,43 t	0 €	0 €	8 227 €	+ 0,18 €/hab.	+ 238,95 €/tonne	+ 0,22 €/hab.	+ 187,64 €/tonne
<b>Déchets Dangereux Hors Ménages (y compris les bidons souillés par les huiles de vidange)</b>	35,57 t	(intégré au traitement)	69 358 €	0 €	- 1,50 €/hab.	- 1 949,90 €/tonne	- 1,02 €/hab.	- 1 731,07 €/tonne

<b>Huiles de vidange</b>	33,12 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab.</b>	<b>0,00 €/tonne</b>	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
<b>Polystyrène Expansé</b>	15,78 t	0 €	0 €	116 €	<b>+ 0,00 €/hab.</b>	<b>+ 7,35 €/tonne</b>	+ 0,30 €/hab.	+ 601,34 €/tonne
<b>Batteries</b>	4,03 t	0 €	0 €	1 208 €	<b>+ 0,03 €/hab.</b>	<b>+ 299,75 €/tonne</b>	+ 0,03 €/hab.	+ 299,77 €/tonne
<b>DEEE</b>	525,27 t	0 €	0 €	39 024 €	<b>+ 0,84 €/hab.</b>	<b>+ 74,29 €/tonne</b>	+ 0,60 €/hab.	+ 51,87 €/tonne
<b>Amiante lié</b>	7,16 t	1 110 €	1 495 €	0 €	<b>- 0,06 €/hab.</b>	<b>- 363,83 €/tonne</b>	- 0,05 €/hab.	- 300,29 €/tonne
<b>Ampoules et tubes d'éclairage</b>	1,16 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab.</b>	<b>0,00 €/tonne</b>	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
<b>Textile</b>	164,79 t	0 €	0 €	26 136 €	<b>+ 0,57 €/hab.</b>	<b>+ 158,60 €/tonne</b>	+ 0,52 €/hab.	+ 159,06 €/tonne
<b>Piles et accumulateurs</b>	3,32 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab.</b>	<b>0,00 €/tonne</b>	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
<b>Pneus (VL et motos uniquement)</b>	59,21 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab.</b>	<b>0,00 €/tonne</b>	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
<b>Cartouches d'encres</b>	0,83 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab.</b>	<b>0,00 €/tonne</b>	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
<b>Capsules/re-charges cafés</b>	2,13 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab.</b>	<b>0,00 €/tonne</b>	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
<b>TOTAL</b>	<b>23 646,96 t</b>	<b>360 958 €</b>	<b>242 702 €</b>	<b>287 114 €</b>	<b>- 6,85 €/habitant</b>	<b>- 13,39 €/tonne</b>	- 7,99 €/habitant	- 15,73 €/tonne

#### **IV. Quelques repères**

**Effectifs** (le personnel au 31 décembre 2015) :

- 6 agents titulaires de la fonction publique territoriale
- 1 agent contractuel (communication, réduction de la production)
- 3 agents contractuels de type CUI/CAE/Emploi d'avenir (filières internes « polystyrène », « cartons », « plâtres », « textiles »)

#### **Compte Administratif 2015 :**

Dépenses de fonctionnement 2015 : **3 842 599 €** (3 917 936 € en 2014)

Dont **365 183 €** de charges de personnel soit **9,5 %** (9,4 % en 2014)

Dépenses d'investissements 2015 : **244 678 €** (190 680 € en 2014)

**Participation des EPCI adhérents** (sur la base de la population INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée) :

La participation globale demandée en 2015 aux EPCI adhérents a été de **2 745 991 €** (soit **59,44 €/hab**).

En 2014, cette participation globale était identique (soit **60,11 €/hab** en tenant compte de l'évolution du nombre d'habitants d'une année à l'autre).

**Divers** : les locaux administratifs sont loués auprès de la mairie de St Hippolyte du Fort, en centre-ville, place des Enfants de Troupe.

Depuis juillet 2004, le syndicat mixte est propriétaire d'un local technique de 300 m<sup>2</sup> (sur une parcelle totale de 2 018 m<sup>2</sup>), sur la zone artisanale du Tapis Vert à St Hippolyte du Fort. Y sont entreposés, les véhicules et le matériel lié aux filières internes « cartons » et « polystyrène », les bennes de roulement pour l'évacuation des déchets en sortie de déchèteries (gros bidons plastiques, polystyrène et cartons), et le matériel en transit avant distribution dans les EPCI adhérents (composteurs individuels, sacs de collecte sélective, etc.).

#### **V. Un coup de projecteur**

L'opération « Assos Durables » :

Au 31 décembre 2015, 11 associations avaient signé la convention-type.

Durant l'année, 896 kg de bouteilles plastiques et de canettes métalliques ont été recyclées par ces associations générant environ

535 € de recettes pour une dépense de 360 €, soit un **résultat positif de 175 €** (sans compter l'économie des frais de collecte par les communautés de communes...).

De plus, les 360 € de dépenses pour le SYMTOMA sont venues alimenter la caisse des associations volontaires dans un contexte économiquement délicat (baisse généralisée des subventions publiques).

## VI. Quelques pistes d'interprétations du rapport :

- En 5 ans (2010 → 2015), la population du SYMTOMA a augmenté de 3,9 % et la production des déchets par habitant, tous déchets confondus, a augmenté aussi de son côté de 1,4 %
- En 5 ans (2010 → 2015), la production par habitant de déchets non recyclés (OM résiduelles et encombrants résiduels) a baissé d'un peu plus de 9 % 🤔

(\* OM résiduelles = baisse de 5,7 %

\* Encombrants résiduels = baisse de 17,9 %)

- **En 5 ans, la participation des habitants aux coûts du SYMTOMA a baissé de 2,9 % alors que l'inflation cumulée a progressé de 7,2 % durant cette même période** 🤔

- Sur 1 an, le coût de gestion par habitant des déchèteries, hors frais de gardiennage, a baissé d'un peu plus de 16 % et le coût de gestion par habitant des ordures ménagères résiduelles, hors frais de collecte, a baissé de 2,2 % 🤔

- **Malheureusement, sur 1 an, les recettes de valorisation par habitant des verres, papiers, emballages, ont aussi baissé de 43,53 % ! (En cause : la diminution des quantités collectées associée à une diminution de la qualité du « sac jaune »)** 😱

*Le SYMTOMA est adhérent de l'association nationale AMORCE, regroupant collectivités et professionnels autour de la question des déchets ménagers et des énergies*

Établi à St Hippolyte du Fort, le 23 mai 2016